

POLÉMIQUE

# Un village de l'Allier en guerre contre Google



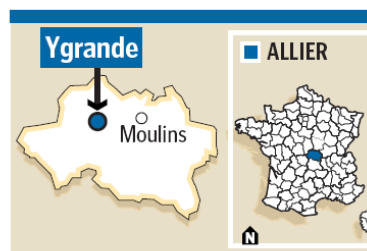
C'est à l'aide de ce type de voiture que la firme américaine Google procède à sa cartographie en vue réelle. (LP/A. AUDUREAU.)

C'est l'histoire du pot de terre contre le cyberpot de fer. Selon nos informations, une altercation s'est produite lundi entre le chauffeur d'une voiture de Google France, et un habitant d'Ygrande (Allier), un paisible village de 800 âmes, entraînant l'ouverture d'une enquête de gendarmerie. Le riverain, un retraité, a porté plainte contre le géant de l'Internet pour « violation de domicile ». La firme américaine, elle, poursuit le sexagénaire pour « dégradation volontaire » et « agression avec arme ».

## Il aurait frappé le chauffeur

L'origine du différend ? Le très controversé service de cartographie en vue réelle Street View, alimenté par les Google cars, ces voitures ultra-sophistiquées qui photographient les routes de France depuis deux ans.

Ce bras de fer improbable, c'est à



André, un agriculteur à la retraite, qu'on le doit. Lundi, en regardant par sa fenêtre, le sexagénaire aperçoit un drôle de véhicule équipé d'appareils photo géants en train de rôder dans le quartier. « Au départ, je n'y ai pas prêté attention, raconte-t-il. Puis la voiture a commencé à emprunter la voie sans issue qui mène à mon domicile. Le problème, c'est que cette voie est un chemin privé, et que je n'avais pas donné la moindre autorisation », peste le retraité. A partir de là, les versions

divergent. Google affirme que le retraité a frappé le chauffeur derrière la tête, provoquant un hématome sans gravité, et cassé son rétroviseur à l'aide d'un bâton. De son côté, André nie et explique avoir simplement contacté la gendarmerie, démontrant, cadastre à l'appui, que la voiture avait bel et bien pénétré sur ses terres.

« Très remonté », André invoque le simple respect des bonnes manières pour justifier sa colère. « Entrer chez les gens et photographier leur domicile sans autorisation, c'est quelque chose qui ne se fait pas », estime-t-il. La loi lui donne-t-elle raison ? « Il faut d'abord prouver que le chauffeur a pénétré sur une voie privée, ce qui semble être le cas, explique **Mathieu Prud'homme, avocat spécialisé en droit d'Internet.** Il faut ensuite déterminer si ce même chauffeur avait réellement conscience de pénétrer sur un domaine privé, et là,

c'est plus flou. » « C'était totalement involontaire : il n'y avait aucun panneau indiquant que c'était une voie privée », assure la porte-parole de Google France, qui dit « regretter profondément cet incident isolé ».

Hasard ou pas, c'est la deuxième fois qu'un riverain d'Ygrande s'en prend à une voiture de Google. La semaine passée, un autre habitant du village avait déboîté le rétroviseur d'un véhicule de la multinationale qui s'apprêtait à reprendre la route. Google France avait alors déposé plainte à la gendarmerie, avant de se rétracter.

Fin août, c'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui s'était émue du retour de ces mêmes voitures en France, alors suspectées de recueillir des adresses mail d'internautes sur leur passage via les connexions haut débit sans fil.

THIBAUT RAISSÉ